

Image not found or type unknown



Comment annuler une pa et protéger un enfant majeur

Par **kangour29**, le **30/07/2012** à **17:45**

Bonjour,
Ma fille de 22 ans m'a cité au tribunal en janvier 2012 pour une pension alimentaire.
Je dois lui verser 150€ mensuellement du fait qu'elle ne travaille pas et ne cherche pas de travail.
Les services sociaux de la ville l'ont expulsé du fait que la date limite de 2 ans est expirée et ne lui plus aucune aide.
Elle me demande d'envoyer la pension chez la sœur de son copain qui demeure à Marseille ou elle va soit disant demeurée "actuellement elle habite à Brest".
Mes revenus ayant baissés du fait que je suis en retraite, j' envisageais de saisir le juge pour une diminution ou une annulation de pension.
De plus j'aimerais pouvoir protéger ma fille contre d'éventuels proxénètes ou autre sur Marseille.
Ma question est de savoir que dois-je faire! Je dois saisir le jaf de Brest ou de Marseille?
Je vous remercie de vos réponses...
Cordialement